

DÉPARTEMENT DU NORD



COMMUNE DE MOUVAUX

Enquête publique unique portant sur l'aménagement du sentier des Prieux, de la rue de Verdun et du carrefour avec la rue Lorthiois à Mouvaux, comportant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, une enquête parcellaire et une enquête sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communautaire.

du 6 septembre au 4 novembre 2016

dossier N°: E16000100/59

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Concernant la mise en compatibilité du PLU

2/12/2016
C. Huart

Claude Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIeux, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.*

(dossier ref : E16000100)

Table des matières

- Préambule.....	3
- Conclusions du Commissaire Enquêteur	5
- Avis du Commissaire Enquêteur:.....	8

Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.*

(dossier ref : E16000100)

- Préambule

Lorsqu'une Déclaration d'Utilité Publique ne peut intervenir qu'en modifiant un Plan Local d'Urbanisme avec lequel elle est incompatible, l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique vaut enquête relative à la « Mise en Compatibilité du PLU» (Code de l'Urbanisme articles L.153-52 à L 153-58 et R 153-13 à R153-17). Une seule procédure est organisée. Un seul dossier est donc constitué et doit réunir tous les éléments relatifs aux deux opérations.

Le projet d'aménagement du sentier des Prieux, de la rue de Verdun et du carrefour avec la rue Lorthiois à Mouvaux a été soumis, aux formalités d'une enquête unique, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le projet consiste à créer une voirie d'une emprise totale de 13 mètres composée de deux cheminements piétons sécurisés, d'une piste cyclable bidirectionnelle ainsi que d'une chaussée d'une largeur de 3,50 mètres et d'une longueur de 360 mètres, en sens unique de circulation et en zone 30.

Son but est de :

- permettre de relier le quartier enclavé des Francs au quartier Mirabeau, porteur d'équipements scolaires et sportifs,
- poursuivre le maillage cyclable de la commune,

Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.*

(dossier ref : E16000100)

- d'assurer une meilleure desserte des différents programmes de réhabilitation en cours et notamment celui de la friche « Carbonisage de Mouvaux » qui prévoit la création d'environ 150 logements.

Cette enquête s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, à la mairie de Mouvaux, du mardi 06 septembre au vendredi 07 octobre 2016 inclus, et a été prolongée jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, soit pendant 28 jours consécutifs supplémentaires.

Elle a porté sur :

- l'utilité publique du projet,
- l'état et le plan parcellaire nécessaires à la réalisation du projet,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de Mouvaux.

En ce qui concerne la mise en compatibilité du PLU, cette enquête publique est régie par le Code de l'Urbanisme

- Article L 153-54
- Articles L 153-52 à L 153-58
- Articles R 153-13 à R153-17

Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.*

(dossier ref : E16000100)

- Conclusions du Commissaire Enquêteur en ce qui concerne la mise en compatibilité du PLU.

Afin de donner un avis sur la mise en compatibilité du projet, j'ai d'abord pris en compte les faits suivants :

- que l'enquête publique s'est déroulée du 6 septembre 2016 au 4 novembre 2016 inclus, conformément aux arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016,
- que le contenu du dossier présenté à l'enquête publique était conforme à la législation,
- que les dossiers et registres sont restés à la disposition du public dans la commune de Mouvaux aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- que j'ai tenu 6 permanences de 4h chacune et que j'ai pu recevoir tous les administrés qui ont souhaité me rencontrer,
- que les publications de l'enquête publique ont été effectives dans 2 journaux régionaux dans les délais prévus par les arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016,
- que la publicité était satisfaisante au regard du projet présenté et donnait suffisamment de précisions sur les dates, lieux et modalités de consultation du dossier afin de permettre à quiconque d'y participer, de rencontrer le commissaire enquêteur et de porter des observations sur le registre mis à disposition du public à cet effet,
- que cette publicité a été réalisée dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête, conformément à la réglementation et aux prescriptions des arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016.
- que les certificats d'affichage établis par le Maire de la commune de Mouvaux et par la MEL ont été confirmés par constat d'huissier,

Huart

Commissaire-Enquêteur

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.*

(dossier ref : E16000100)

- que j'ai pu moi-même en constater la réalité
- que les avis ont été affichés aux abords du site projeté,
- que les documents ont été publiés sur le site internet de la préfecture du Nord,
- que le procès verbal de la réunion rassemblant, le 26 avril 2016, les Personnes Publiques Associées ne fait apparaître aucune observation particulière et formule un avis favorable au projet,
- qu'un procès verbal des observations, à l'intention du pétitionnaire a été rédigé par le commissaire enquêteur et adressé au pétitionnaire,
- qu'en réponse à ce procès verbal des observations, un mémoire en réponse a été rédigé par le demandeur répondant point par point aux objections exprimées,
- que les formalités réglementaires prescrites par les arrêtés préfectoraux des 8 juin 2016 et 27 septembre 2016 ont été respectées,
- que l'enquête publique s'est déroulée dans un climat serein et courtois.

J'ai aussi constaté que ce projet étant situé en zone urbaine comme la totalité du territoire de Mouvaux, et qu'il ne remettait pas en cause les orientations du SCOT¹ concernant cette zone.

Il ne remet pas en cause non plus celles du SDAGE² car, situé en zone imperméabilisée les eaux pluviales sont recueillies dans les réseaux publics d'assainissement,

Il se situe en zone urbaine déjà artificialisée et est compatible avec le SAGE³.

¹ SCOT = Schéma de COhérence Territoriale.

² SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIEUX, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.*

(dossier ref : E16000100)

De même, il est compatible avec le Plan de Déplacements Urbains Métropolitain.

Il n'a pas d'incidence sur le Programme Local d'Habitat,

Je considère que la prise en compte du PADD⁴ est justifiée par l'intégration des préoccupations environnementales et paysagères dans la définition du projet, par les objectifs de mise en valeur de l'espace public et par la valorisation du sentier des Prieux et de la rue de Verdun,

Je constate que le projet d'aménagement du sentier des Prieux et de la rue de Verdun n'est pas concerné par une fiche d'orientation, que le zonage et le règlement figurant dans le dossier d'enquête publique nous indiquent que le projet est pris en compte dans le PLU⁵, et qu'il n'y a aucune incompatibilité entre le projet et l'IRPAD⁶, ni avec le classement des Servitudes d'Utilité Publique concernant les obligations diverses.

En conséquence, pour toutes ces raisons, rien ne s'opposerait à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Mouvaux.

Néanmoins, Monsieur le Maire de Mouvaux et la MEL ayant accepté de donner une suite favorable à la demande des riverains de la rue de Verdun (tronçon situé entre la rue Turgot et la rue de Verdun, du n°1 à 16) de rester en domaine privé et en impasse et, de ce fait, de ne pas procéder à la réalisation des travaux sur ce tronçon, il convient de prévoir la modification du plan de PLU afin d'envisager, dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU, la

³ SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marque/Deule.

⁴ PADD = Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

⁵ PLU = Plan Local d'Urbanisme.

⁶ IRPAD = Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager

*ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DES PRIeux, DE LA RUE DE VERDUN ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE LORTHIOIS À MOUVAUX, COMPORTANT UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE ET UNE ENQUÊTE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE
CONCLUSIONS ET AVIS CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU.*

(dossier ref : E16000100)

suppression de l'emplacement réservé n°3 sur le tronçon rue Turgot – Rue de Verdun (ce qui n'était pas prévu dans le dossier de mise en compatibilité du PLU mis à l'enquête publique).

– Avis du Commissaire Enquêteur:

J'émet un avis favorable avec la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de Mouvaux assorti de la réserve suivante :

- suppression de l'emplacement réservé n°3 sur le tronçon rue Turgot – Rue de Verdun conformément à l'engagement pris conjointement par la MEL et Monsieur le Maire de Mouvaux de laisser en domaine privé le tronçon situé entre la rue Turgot et la rue de Verdun, du n°1 à 16 et de ne pas y réaliser les travaux prévus sur ce tronçon

Huart

Commissaire-Enquêteur